



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01184**

DE : **M. ALGHABRA (MISSISSAUGA-CENTRE)**

DATE : **LE 6 MARS 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE JODY WILSON-RAYBOULD**

Réponse de la ministre de la Justice et procureur général du Canada

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Journée nationale

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement croit que la meilleure façon de reconnaître l'impact dévastateur que les condamnations injustifiées ont sur les individus, leurs proches, le système de justice pénale et la société dans son ensemble est de s'assurer qu'un processus efficace est en place pour remédier à de tels événements. La partie XXI.1 du *Code criminel – demandes de révisions auprès du ministre – erreurs judiciaires* prévoit un tel processus pour recevoir les demandes de ceux qui croient avoir été condamnés à tort. La ministre de la Justice a le pouvoir de prendre des mesures pour remédier à de telles situations lorsqu'elles se produisent. Le gouvernement demeure ferme dans son engagement en faveur d'un système de justice pénale juste et efficace pour nous.